

15 mars 2019

(19-1610)

Page: 1/3

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS SPS DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

La communication ci-après, reçue le 13 mars 2019, est distribuée à la demande de l'Union africaine.

1 INTRODUCTION

1.1. Les activités de la Commission de l'Union africaine dans le domaine sanitaire et phytosanitaire (SPS) ont été recentrées, dans le secteur de l'agriculture, sur la nécessité de protéger la vie et la santé des personnes et des animaux et de préserver les végétaux et, dans le secteur du commerce, sur la nécessité d'éliminer les obstacles non tarifaires au commerce qui découlent de l'application des mesures SPS. La Commission de l'Union africaine soutient, à plusieurs niveaux, les initiatives et les travaux entrepris dans le domaine SPS au niveau national et au niveau des communautés économiques régionales.

2 AGRICULTURE

2.1. Conscients des défis et des chances que représentent l'agriculture et sa contribution positive à la transformation économique du continent africain, les dirigeants de l'Union africaine (UA) ont adopté le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) inscrit dans la Déclaration de Maputo de 2003. Le PDDAA reste le cadre de politique générale de l'Afrique pour l'agriculture et le développement axé sur l'agriculture. Il a été formulé tout spécialement pour stimuler les réformes nécessaires du secteur agricole et permettre à l'agriculture de contribuer à la croissance socioéconomique et au développement durable.

2.2. Le succès des stratégies africaines de développement agricole repose sur la capacité des États membres à se conformer aux normes sanitaires et phytosanitaires pour assurer tant la protection de la santé et de la vie des animaux et la préservation des végétaux que l'accès aux marchés. Parmi les sept domaines thématiques définis à Malabo en matière d'engagements de résultats figurait "l'intensification du commerce intra-africain des produits agricoles de base et des services".

3 PREMIÈRE FOIRE COMMERCIALE INTRA-AFRICAINE

3.1. Organisée au Caire (Égypte) en décembre 2018, la première Foire commerciale intra-africaine a été une occasion d'échanges entre toutes les parties prenantes, en particulier le secteur privé, la société civile et les consommateurs, portant sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et d'autres questions essentielles à l'intensification du commerce intra-africain. Cette foire commerciale prévoyait un volet dédié aux conférences, incluant des tables rondes sur la compréhension des cadres d'action publique et des cadres juridiques en vue de faciliter les échanges intra-africains et internationaux. Ces tables rondes ont traité de questions liées à l'intensification du commerce intra-africain et des stratégies de coordination des parties prenantes en ce qui concerne la participation de l'Afrique au système commercial multilatéral, notamment des négociations dans le cadre de l'OMC, ainsi que des arrangements commerciaux avec des partenaires commerciaux importants comme l'UE (APE), les États-Unis (AGOA) et d'autres. Ces tables rondes ont aussi inclus un débat sur le thème "les systèmes de financement et de paiement dans le cadre du commerce intra-africain", qui constituent une composante essentielle du commerce des services, et d'autres activités visant l'intensification du commerce intra-africain. Des tables rondes de haut niveau ont

été organisées sur le renforcement des capacités de production de l'Afrique, qui reposent sur les PME, et un programme de formation, ciblant les PME, a porté sur la marche à suivre pour exporter. L'ensemble de ces éléments contribuera à l'assimilation et à la mise en œuvre de la stratégie pour les PME en Afrique. L'Union africaine a désigné des responsables et a recruté du personnel pour répondre aux demandes de renseignements au niveau de son pavillon, où étaient exposés des supports promotionnels sur les questions de politique générale et sur le commerce.

4 LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE ET LE COMITÉ SPS POUR L'AFRIQUE

4.1. Le Comité SPS pour l'Afrique a pour objectif principal d'orienter la coordination et la mise en œuvre des questions SPS au niveau continental. La tâche spécifique de ce comité serait de promouvoir l'intégration des questions SPS (sécurité sanitaire des produits alimentaires, préservation des végétaux et santé des animaux) dans la mise en œuvre du PDDAA et d'autres initiatives et cadres relatifs à l'agriculture, au commerce, à la santé et à l'environnement. À cet égard, les tâches du Comité SPS pour l'Afrique incluront notamment:

- le développement des capacités;
- la coordination et l'harmonisation;
- l'orientation en matière de politique générale et la sensibilisation.

4.2. Cette semaine, le Comité s'est réuni, le 20 mars 2019, afin:

- de discuter de l'élaboration du cadre politique continental de l'UA pour les questions SPS;
- d'examiner les priorités figurant dans l'Annexe relative aux mesures SPS du Protocole de la ZLECA;
- de fournir des renseignements éclairants en ce qui concerne un organisme pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires en Afrique; et
- de partager les principaux enseignements et les meilleures pratiques.

5 LA PREMIÈRE CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

5.1. La première Conférence internationale FAO/OMS/UA sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires a été organisée par l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie) les 12 et 13 février 2019. Plus de 700 délégués ont assisté à la Conférence, y compris des chefs de gouvernement, des hauts responsables politiques et des représentants d'organisations internationales, de la société civile et du secteur privé. L'objectif de la Conférence était de déterminer les principales actions et stratégies en vue de répondre aux défis actuels et à venir en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires à l'échelle mondiale. La Conférence visait également à renforcer la participation au plus haut niveau politique afin de donner plus d'importance à la sécurité sanitaire des produits alimentaires dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. La Conférence a été ouverte par le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat. Les Directeurs généraux de la FAO, de l'OMS et de l'OMC étaient également présents.

5.2. La Conférence a mis en exergue les éléments suivants:

- la nécessité constante d'intensifier les efforts pour améliorer la sensibilisation en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires à tous les niveaux, d'améliorer les connaissances s'agissant des pratiques de gestion de la sécurité sanitaire des produits alimentaires dans l'industrie alimentaire et d'autonomiser les consommateurs;
- la nécessité de réaliser des investissements durables dans des systèmes modernes et efficaces de contrôle des produits alimentaires et de renforcer les capacités humaines afin d'améliorer le contrôle réglementaire et le respect des prescriptions relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires;
- la nécessité de faire porter les efforts sur le renforcement de la coopération et les partenariats intelligents afin de tirer parti des synergies créées par le partage d'expériences et de ressources;

- enfin, la nécessité d'accroître l'engagement en faveur du financement de la formation, de la recherche et du transfert de technologie afin de soutenir les interventions en matière de gestion de la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

5.1 STRATÉGIE POUR LA SANTÉ ANIMALE EN AFRIQUE ET SENSIBILISATION AUX MESURES SPS

5.3. En novembre 2018, l'Union africaine a lancé la Stratégie pour la santé animale en Afrique. Cette stratégie harmonise des programmes, engagements, cadres, outils et directives déjà existants en matière de santé animale afin de permettre une approche plus coordonnée du renforcement de l'efficacité et de l'efficacité des systèmes de fourniture de soins de santé animale en Afrique.

5.4. Le septième atelier de partage d'expériences sur les réglementations sanitaires et leur application a été organisé conjointement par le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA BIRA) et le Parlement panafricain du 27 au 29 septembre 2018 à Banjul (République de Gambie). L'atelier a fait ressortir le rôle de supervision des membres du Parlement panafricain et d'autres parlementaires en ce qui concerne les questions SPS et leur suivi, au moyen d'un système de suivi et d'évaluation.

5.2 RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES ÉTATS MEMBRES DE L'UA AUX TRAVAUX DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

- Coordination entre les États membres de l'UA afin de définir des positions communes africaines concernant les projets de chapitres du Code sanitaire pour les animaux terrestres et du Code sanitaire pour les animaux aquatiques qui ont été élaborés au cours des réunions de la Commission de l'OIE tenues en février 2019.
- Définition coordonnée de positions communes sur l'hygiène alimentaire et la résistance aux antimicrobiens en vue des sessions du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire et du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens, qui auront lieu en novembre et décembre 2019, respectivement.

6 COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LA CHENILLE LÉGIONNAIRE D'AUTOMNE EN AFRIQUE

6.1. Connue pour sa voracité, la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*), signalée officiellement pour la première fois en Afrique en janvier 2016, s'était répandue dans 44 pays au mois de février 2018. Il s'agit d'un parasite qui constitue une menace grave pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de millions de petits exploitants africains et leur famille. En outre, ce parasite menace sérieusement la réalisation des objectifs auxquels se sont engagés les pays africains, dans la Déclaration de Malabo sur le PDDAA relative à la réduction de moitié de la pauvreté à l'horizon 2025 et dans le programme des Objectifs de développement durable pour 2030. L'Afrique a besoin d'une réponse forte et coordonnée pour lutter efficacement contre l'invasion de la chenille légionnaire d'automne.

6.2. Du 11 au 13 mars, la Commission de l'UA et la FAO ont organisé une séance de formation pour renforcer la capacité des États membres de l'UA d'améliorer leurs systèmes nationaux de surveillance et leurs systèmes de lutte antiparasitaire intégrée.

6.3. Au cours de l'atelier spécial qui a eu lieu le 18 mars 2019, l'Union africaine a exposé son rôle de coordination dans la lutte contre la chenille légionnaire d'automne.
